

## Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU Séance plénière du lundi 2 juin 2025

Délibération n°2025-037

### [Avis] Bilan des actions financées par la CVEC au titre de l'année 2024.

VU le code de l'éducation et plus particulièrement l'article D. 841-9

#### Considérant ce qui suit :

L'article D. 841-9 du code de l'éducation indique que « la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration des établissements [...], après consultation, le cas échéant de la commission des formations et de la vie universitaire. Ils sont transmis pour information au recteur de région académique ».

Voici une synthèse des éléments financiers de la réalisation des projets et actions CVEC de l'année 2024 (voir les détails en annexe).

Bilan CVEC 2024					
Budget rectificatif CVEC - CA 27 septembre 2024					
Domaine	MASSE SALARIALE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	% du total
SANTE	137 000 €		110 918 €	247 918 €	17.6%
CULTURE	12 800 €	66 000 €	159 250 €	238 050 €	16.9%
SPORT	52 000 €	21 605 €	68 840 €	142 445 €	10.1%
ACCUEIL VIE ETU	151 421 €	143 957 €	482 010 €	777 388 €	55.3%
<b>TOTAL</b>	<b>353 221 €</b>	<b>231 562 €</b>	<b>821 018 €</b>	<b>1 405 801 €</b>	
Réalizations (AE 2024 CVEC)					
Domaine	Dépenses engagées MASSE SALARIALE	Dépenses engagées INVESTISSEMENT	Dépenses engagées FONCTIONNEMENT	TOTAL Dépenses engagées	% du total
SANTE	109 702 €		74 745 €	184 447 €	14.9%
CULTURE	13 182 €	72 439 €	133 748 €	219 369 €	17.8%
SPORT	43 562 €	21 180 €	59 775 €	124 517 €	10.1%
ACCUEIL VIE ETU	103 290 €	114 738 €	488 775 €	706 803 €	57.2%
<b>TOTAL</b>	<b>269 736 €</b>	<b>208 357 €</b>	<b>757 043 €</b>	<b>1 235 136 €</b>	
Taux d'exécution par rapport au BR 2024	MASSE SALARIALE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	
SANTE	80 %		67 %	74%	
CULTURE	103 %	110 %	84 %	92%	
SPORT	84 %	98 %	87 %	87%	
ACCUEIL VIE ETU	68 %	80 %	101 %	91%	
<b>TOTAL</b>	<b>76 %</b>	<b>90 %</b>	<b>92 %</b>	<b>88%</b>	

#### Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,  
Vice-Président formation et vie universitaire,  
La direction des services généraux,  
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie  
étudiante Service juridique de l'université d'Orléans.

#### Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.  
Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

La dotation finale du CROUS, au titre de la campagne 2023-2024 de la CVEC, notifiée le 22 juillet 2024, est de 1 289 981,89 € ; la réalisation finale de 1 235 136 € représente donc 95,7% de cette dotation.

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** La CFVU émet un avis favorable unanime sur le bilan des actions financées par la CVEC au titre de l'année 2024

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	5
Total :	20

**Décompte des votes :**

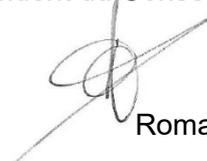
Abstentions :	0
Votants :	20
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

**La délibération est adoptée.**

Fait à Orléans, le 23 juin 2025

Le Président du Conseil Académique



Romain ABRAHAM